



CENTRE HOSPITALIER ALEXANDRA LEPEVE

EHPAD « LES CHARMILLES »

**PROCES VERBAL DU CONSEIL DE VIE SOCIALE
DU 23 SEPTEMBRE 2025**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur SZCRUPAK Martin – Directeur EHPAD
Madame WILLEMS Virginie – Cadre Supérieur de Santé
Madame SMAGGHE Marlène – Présidente du CVS
Madame DELACOURT Lucie – Cadre de Santé
Madame DESPICHT Caroline – Cadre de Santé
Madame PILLER Myriam – Représentante des familles
Monsieur BOHLER Marie Lyne – Représentante des familles
Madame COUVEREUR Janine – Représentante des résidents
Madame VANELLE Anne-Sophie – Syndicat CFDT
Madame VERRAES Patricia – Conseillère municipale déléguée
Madame WIART Pascale – Présidente VMEH
Monsieur GOZE Romain – Ingénieur Qualité
Madame WOLOSZYN Karine – Chargée de la relation avec les usagers
Madame VERSLYPE Emmanuelle – Coordinatrice de la relation avec les usagers
Madame VANDEZANDE Karinne – Lingère
Monsieur LECOCQ Jérôme – Secrétaire du CVS

EXCUSES :

Monsieur BAYOD Samy – Directeur CHD
Monsieur EL AZOUZI Abdelghani – Médecin coordonnateur
Monsieur MONTAGNE Jean-François – Adjoint au Maire
Monsieur DEVAUX Thierry – Directeur Adjoint des services techniques et biomédical
Madame SALENGRO Madeleine – Suppléante représentante des résidents
Monsieur VALCKE André – Suppléant représentant des résidents
Madame BRATS Aurélie – Mandataire judiciaire
Monsieur VANHILLE Henri – Représentant des résidents
Monsieur DESCHAMPS Jean Marc – Représentant des résidents

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du CVS du 25 mars 2025
2. Mise en place d'ateliers TOVERTAFEL
3. Point certification
4. Point travaux
5. Elections des membres du CVS
6. Modification du contrat de séjour
7. Questions diverses



1. Approbation du compte rendu du CVS du 25/03/2025

Le compte rendu du conseil de vie sociale du 25 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Mise en place d'ateliers TOVERTAFEL

Un appareil interactif pour les personnes atteintes de troubles cognitifs est installé sur le secteur Honneur 2

Lien de présentation <https://www.youtube.com/watch?v=M9MWjTXok2k> ou aller sur YouTube, indiquer TOVERTAFEL dans le moteur de recherche.

3. Point certification

L'EHPAD est engagé depuis début 2023 dans un plan d'amélioration continue de la qualité, dans le cadre de la certification prévue en juin 2026.

Toutes les équipes travaillent en étroite collaboration avec la Direction de la Qualité de l'hôpital afin d'améliorer quotidiennement leurs pratiques. L'ensemble des aspects de la vie quotidienne sont abordés que ce soit la bientraitance, l'éthique, l'écoute, la mise à jour des procédures médicales et administratives, l'affichage des informations etc.

La Direction a retenu la société BIOCONSULTANT, qui réalisera un audit obligatoire début juin. Cet audit est demandé par la Haute Autorité de Santé, autorité administrative nationale, qui contrôle la qualité des processus d'accueil et de prise en charge de l'ensemble des établissements en France.

Des réunions d'information seront programmées dans les prochaines semaines afin de sensibiliser l'ensemble des intervenants extérieurs dont les familles, les associations tutélaires, les bénévoles intervenants sur les CHARMILLES.

Le service qualité essaye de contacter la personne qualifiée du Département afin de l'associer dans une réunion du CVS pour présenter ses missions.

4. Point travaux

Des travaux sont en cours autour de l'EHPAD, aménagement du futur bâtiment de consultations la « Pergola » et création d'une centrale de secours électrique (en cas de panne d'électricité).

La création d'un parking pour les patients du futur bâtiment de consultations a débuté courant de cet été, la fin des travaux est prévue pour le 1^{er} trimestre 2026.

La séparation physique et sonore entre le jardin de l'EHPAD et le nouveau parking est incluse dans le marché de travaux actuellement lancé par l'hôpital. Un réaménagement esthétique du jardin est également à l'étude.

Mme VANELLE, représentante syndicale, nous informe qu'une rénovation de la façade et des balcons a été demandée par les syndicats lors d'une commission de l'hôpital.

Nous travaillons également sur la réfection du secteur Honneur 2, la mise en place d'un salon de coiffure à Honneur 1 pour fin 2025 et enfin sur une meilleure sécurisation des accès aux Charmilles.

5. Elections des membres du CVS

L'EHPAD procède, comme il est prévu dans le règlement intérieur du CVS, au renouvellement des membres du CVS représentants des résidents et des familles.

Nous rappelons que les membres sont élus pour une durée de 3 ans.

Un mail a été adressé le 05 septembre aux familles afin d'expliquer les missions du CVS ainsi que les modalités des élections.

Une profession de foi doit être adressée au secrétaire du CVS avant le 31 octobre 2025.

Les élections auront lieu début décembre.

6. Modification du contrat de séjour

La structure possède un contrat de séjour signé par le résident lors de son entrée.

Afin de tenir compte des évolutions réglementaires et de la vie des résidents, nous vous présentons le nouveau contrat de séjour.

Le contrat de séjour est validé par le CVS et applicable à compter de ce jour à tous les résidents.

6. Questions diverses

1 - Sorties extérieures

Une famille de résidents nous interpelle sur les animations et le manque d'information des sorties aux familles.

Le planning d'activité est affiché sur chaque secteur et le responsable administratif le transmet chaque mois aux familles par mail en indiquant bien les dates de sorties qui sont prévues dans le mois.

L'équipe animation accompagnée de l'encadrement de proximité travaille en collaboration afin de satisfaire le plus grand nombre de résidents dans les sorties. Certains critères définissent les sorties et le premier choix est l'accord du résident.

2 -Planning Tablette XXL

L'EHPAD a acquis une « tablette XXL ». Un planning hebdomadaire a été mis en place pour en faire bénéficier tous les secteurs.

3 -Rénovation des bancs à l'extérieur

Comme l'établissement s'y était engagé lors du dernier CVS, l'ensemble des bancs de l'EHPAD (soit 15 bancs) a été rénové.

4 -Téléphonie

Suite au changement de prestataire courant juillet 2025, plusieurs résidents se sont retrouvés sans téléphone pendant plusieurs semaines.

Le responsable administratif de l'EHPAD ainsi que la responsable du standard ont résolu les situations individuelles au fur et à mesure.

Des interventions techniques peuvent être encore nécessaires. Vous pouvez contacter le 03 28 28 59 00 et demander le poste 8290. Un code composé de cinq chiffres vous sera communiqué.

5 -Coiffeurs

L'EHPAD avait lancé le recrutement en interne d'un coiffeur.

A l'heure actuelle aucune solution satisfaisante n'a pu être trouvée.

Proposition d'une solution multiple :

- Les résidents peuvent faire venir des coiffeurs au sein de l'EHPAD
- L'association VMEH a renouvelé son soutien à des prestations coiffures ponctuelles
- L'EHPAD pourra financer des prestations coiffures si nécessaire
- Le partenariat avec le lycée Guy DEBEYRE sera prolongé en 2025-2026

6 - Propreté salle à manger

Certaines familles constatent que la salle à manger n'est pas correctement nettoyée du côté Honneur 1.

Les responsables en charge des agents de nettoyage pour cette partie de la salle à manger ont été saisies de ce sujet afin d'améliorer la propreté. Le problème est identifié également le weekend, la Direction va étudier le problème et proposer prochainement des solutions.

7 - Rythme service repas

Certains résidents estiment que le repas est servi trop rapidement et doivent manger précipitamment.

Les équipes d'hôtellerie seront sensibilisées sur ce sujet et continueront à l'être.

8 – Permanence CVS

La Présidente et le secrétaire ont tenu une permanence afin d'écouter les familles et les résidents.

Des questions ont été soulevées sur le linge (problème de tri et de repassage), les fumoirs d'où s'échappe les fumées des cigarettes, l'alimentation (ce point a été abordé en commission de restauration), le stockage des Rolls devant les ascenseurs.

Les problèmes sur le linge ont été déjà remontés aux Papillons Blancs notamment le repassage. Les chemisiers ne sont pas repassés car trop fragiles. Le prestataire a été sensibilisé sur le problème de tri.

La certification va permettre de travailler sur un point soulevé concernant le transfert d'un résident vers un autre secteur. En effet, le changement de secteur peut être mal vécu pour certaines familles.

Les extracteurs de fumées ne sont plus aux normes et seront remplacés

Les réponses seront directement transmises par M LECOCQ à la famille et au résident

9 – Transport d'un défunt

Un membre des résidents nous interpelle sur le transport d'un défunt à travers la salle à manger. Suite à un signalement, la Direction a déjà programmé une réunion en octobre afin d'étudier le sujet et de proposer des solutions pour remédier à ce problème.

Selon la procédure en vigueur, le personnel de l'EHPAD utilise normalement l'ascenseur pour transporter le défunt à la morgue de l'hôpital.

Après enquête, comme l'ascenseur était en panne, le service funéraire mandaté à cette occasion est passé par la salle à manger ce que nous regrettons.

La Présidente du C.V.S.
MARLENE SMAGGHE

